



restitution d'un acompte suite a interruption de travaux

Par **BIGINI**, le **07/11/2009** à **19:20**

Bonjour, le problème est le suivant:

J'ai versé un acompte de 8000 euros à mon électricien pour améliorer l'installation électrique de ma résidence principale. Il a effectué le tiers de son travail quand malheureusement, un plombier a mis le feu à ma maison qui a été entièrement détruite. Le plombier a reconnu sa responsabilité.

L'électricien est assuré pour son dommage auprès de sa compagnie d'assurance, mais il refuse de me rendre mon acompte. Il a présenté à son assurance le montant des sommes qu'il a dû déboursier auprès de ses fournisseurs et me dit que je serai remboursé de mes 8000 euros par l'assurance du plombier.

A-t-il raison d'agir ainsi?

Merci pour votre réponse.

recevez mes sincères salutations.

C.bigini